

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue mardi le 2 avril 2013 à 18h30 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue principale à Messines.

Sont présents :

M. Marcel St- Jacques, conseiller
M. Éric Galipeau, conseiller
M. Paul Gorley, conseiller
M. Sylvain J. Forest, conseiller
Mme Francine Jolivette, conseillère et maire-substitut

Mme Suzanne Houle, CPA, CGA, directrice adjointe aux ressources

Présence dans la salle : aucune.

Absences motivées : Monsieur Ronald Cross, Maire
Monsieur Charles Rondeau, conseiller

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire-substitut, Madame Francine Jolivette, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 18h30. Elle souhaite la bienvenue aux participants.

R13SE04-081

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Vérification du quorum;
 - 1.2 Ouverture de l'assemblée
 - 1.3 Adoption de l'ordre du jour.
2. Refinancement du règlement d'emprunt numéro 259-2006- acceptation des soumissions pour l'émission de billet.
3. Règlement d'emprunt numéro 259-2006- refinancement d'un montant de 347 000.00\$
4. Varia;
5. Période de questions;
6. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R13SE04-082

Refinancement du règlement d'emprunt n° 259-2006- acceptation des soumissions pour l'émission de billet

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyé par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Messines accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale pour son emprunt du 9 avril 2013 au montant de 347 000\$ par

billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 259-2006, au prix de 98,356 échéant en série cinq (5) ans comme suit :

18 700\$	1.75%	9 avril 2014
19 300\$	2.00%	9 avril 2015
19 800\$	2.10%	9 avril 2016
20 500\$	2.25%	9 avril 2017
268 700\$	2.40%	9 avril 2018

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

R13SE04-083

Règlement n° 213-308 – refinancement d'un montant de 347 000\$

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement d'emprunt numéro 259-2006, la Municipalité de Messines souhaite emprunter par billet un montant total de 347 000\$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
2013-308	347 000

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil le 4 mars 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyé par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 347 000\$ prévu au règlement d'emprunt numéro 259-2006 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire Ronald Cross et le directeur général/ secrétaire-trésorier Jim Smith;

QUE les billets soient datés du 9 avril 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014.	18 700\$
2015.	19 300\$
2016.	19 800\$
2017.	20 500\$
2018.	21 000\$ (à payer en 2018)
2018.	247 700\$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Messines émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 9 avril 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 259-2006, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA RÉUNION

R13SE04-084

Levée de l'assemblée

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 18h45.

Francine Jolivette
Maire- substitut

Suzanne Houle, CPA, CGA
Directrice adjointe aux ressources